

# REFORME DU COLLEGE 2016

# FORMER OU PUNIR ? Une « formation » à l'image d'une réforme rejetée



Fragilisée par un rejet massif et persistant à la réforme qu'elle envisage pour 2016, la Ministre encourage les rectorats à « former » enseignants et CPE, car ils n'ont visiblement pas perçu les aspects positifs du projet (sic).

Le rectorat a donc élaboré un plan de « formation » piloté et organisé localement par le chef d'établissement, chargé de convaincre 5 collègues (les « formateurs-relais ») d'avoir l'audace d'expliquer aux autres une réforme rejetée par la majorité des enseignants et des parents.

<i>Septembre-octobre</i>	Période de <b>recrutement de « formateurs-relais » par les principaux</b> . Le nombre de 5 semble déjà abandonné.
<i>Pendant les Vacances de Toussaint</i>	Pour les « formateurs-relais » : 2 jours de formation académique (+ une journée après les vacances)
<i>De janvier à juin 2016</i>	<b>Pour tous les collègues de l'établissement : 6 journées de réunions</b> (dont 2 mercredis), placées par les principaux <b>en dehors du temps de service</b> (en soirée notamment !), et « animées » par les formateurs-relais ...

## POUR LE SNES, ENTRAVER LA FORMATION ENVISAGEE PERMET DE MANIFESTER NOTRE REJET DE CETTE REFORME, TOUT EN LUTTANT CONTRE SA MISE EN OEUVRE

Nos disciplines et notre métier  
dans le collimateur  
**LA REFORME QUI PUNIT**

Pour nous contraindre à subir de beaux discours sur les prétendues « bonnes pratiques », le rectorat a interdit à tous enseignants en collège de s'inscrire aux actions disciplinaires du PAF, et aux CPE de participer à leurs formations décentralisées. C'est le cœur de la réforme : discréditer les disciplines, **imposer de « travailler autrement » en amputant les horaires disciplinaires pour financer AP et EPI.**

**SIGNER L'APPEL C'EST  
REFUSER DE REMETTRE EN  
CAUSE L'ENGAGEMENT ET LA  
PROFESSIONNALITE DES  
COLLEGUES**

Une formation pyramidale  
**LA REFORME  
QUI HUMILIE**

La « liberté des équipes » et « l'autonomie » mise en avant par la Ministre sont des leurres : le chef d'établissement est considéré comme l'animateur de l'équipe pédagogique, ce qui le rendrait légitime pour choisir des « formateurs » ! Une façon de mettre en place l'idée de **hiérarchie intermédiaire, au cœur de la réforme.**

**SIGNER L'APPEL C'EST  
REFUSER D'ETRE LE  
ROUAGE D'UNE REFORME  
REJETEE PAR 80% DE LA  
PROFESSION**

Un avant-goût de réunionite  
**LA REFORME QUI  
PRESSURE**

Pressé par le principal syndicat des principaux et proviseurs, le ministère incite les rectorats à dégager **des créneaux de réunions hors du temps de service, pour y discuter réforme et programmes.** La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 (d'application de la réforme) encourage de la même façon les chefs d'établissement à « s'employer à dégager des plages horaires libres communes » dans les futurs emplois du temps ...

**SIGNER L'APPEL C'EST  
REFUSER D'ETRE COMPLICE  
DE L'ALOURDISSEMENT  
DE LA CHARGE DE TRAVAIL**